

Moi, Louis ABREUVEUX Natif de Sarzeau...

MON ENFANCE...

Je me présente : je m'appelle Louis Marie Abreuveux. Je suis né le 19 janvier 1888, au domicile de mes parents dans le village de Kerfraval comme mon père Henri. Lui est né le 25 novembre 1843. Il était marin puis journalier (ouvrier agricole) dans les fermes quand il se marie à Sarzeau le 1^{er} février 1873 à Marie Françoise le Floch, née le 23 juin 1852.

Je suis né le 19 janvier 1888, au domicile de mes parents dans le village de Kerfraval comme mon grand-père Jean-Napoléon, le 25 mars 1811. Lui était facteur rural lorsqu'il se marie à Sarzeau le 27 juin 1841 avec Pélagie Alexandrine Perticy, née le 9 mai 1813.

Mon arrière-grand-mère, Françoise Perrine, venait d'Auray où elle est née vers 1790.

Mes six frères et sœurs sont Marie Ange (1874), Marie Mathurine (1876), Pierre Marie (1878), Maria (1883), Moi, Louis Marie (1888), Marie Pélagie (1890) et Marie Vincente née le 9 février 1893, décédée le 17 février 1893, le même jour que notre mère. Quelques mois plus tard, le 5 mai 1893, mon père est déchu de ses droits par jugement du tribunal civil de Vannes et nous devenons pupilles de l'Assistance publique.

Pendant les 15 années qui suivent, je vis la vie des pupilles de l'Assistance publique. Je vais de famille en famille. Le 3 juillet 1893, je suis placé chez Mme Dugué à Lasné en Saint Armel. Je rejoins la famille Bily à Fournevey en Sarzeau le 21 mars 1897. Trois mois plus tard, le 17 juin 1897 c'est la famille d'Élie Layec à Keraudren en Saint-Gildas de Rhuy qui m'accueille. J'y resterai plusieurs années. A compter de mes 13 ans je suis placé sous contrat. Je gagne quelques gages et l'argent que je gagne est placé en Caisse d'Épargne. !

Je suis en bonne santé même si je suis atteint de surdité et que je ne sais pas lire.

MON PARCOURS MILITAIRE

Malgré mes handicaps, en 1908, je me retrouve au centre d'incorporation de Lorient et je réside à Kéryado. Je passe le conseil de révision où la taille minimum requise est de 1,54 m (avant que ce critère ne disparaisse). Mesurant 1,57 m, je peux m'engager dans l'armée pour 5 ans.

Le 2 janvier 1908, je rejoins le 2e Régiment d'Infanterie Coloniale (RIC) à Brest où je reste 2 ans. Je suis ensuite affecté au 10e RIC à Annam au Tonkin (situé au centre

de l'actuel Viêt Nam) le 11 mars 1910. Je change à nouveau de régiment le 22 octobre 1912 pour intégrer le 5e RIC. Je suis libéré le 13 janvier 1913 mais maintenant pendant 81 jours jusqu'au 24 avril 1913. J'ai reçu un certificat de bonne conduite.

MA FAMILLE

Après ma période militaire, je m'installe dans la région Parisienne. En Septembre 1913 je travaille au 7 rue des Uzelles à Mainville dans le canton de Versailles. Le 18 avril 1914, je me marie à Aline Argentine Bobelin à Draveil dans l'Essonne. Ma femme mettra au monde Robert, notre enfant, le 26 octobre 1916. Plus tard, il sera Pupille de la Nation (voir encadré) et sera prisonnier de guerre en 1940.

LA GUERRE

Le 2 août 1914, la guerre est déclarée. Le 14 septembre de la même année, je suis classé « service auxiliaire » en raison des séquelles d'une blessure à la jambe gauche que j'ai eu lors de mon engagement au Tonkin.

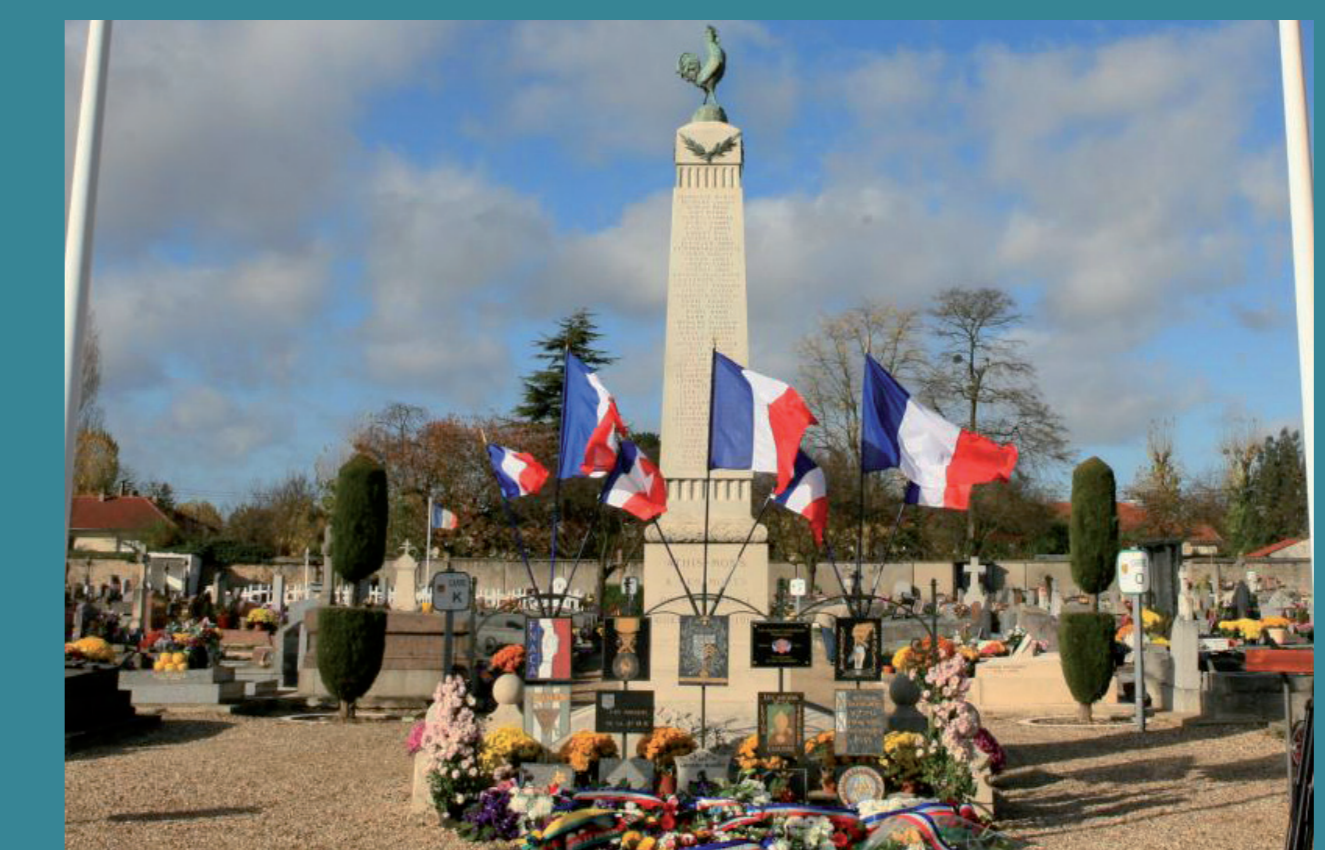
Le début de la guerre est meurtrier ; on rappelle les « reformés ». Bien que diminué par ma blessure, et après avoir servi dans le service auxiliaire, je suis intégré dans les

troupes de combat.

Le 19 janvier 1915 classé « service armée » (apte à devenir combattant), puis, le 24 février 1916, je suis affecté au 6e RIC. Le 2 mars 1916, je suis transféré au 56e RIC et je pars faire la guerre.

Le 10 août lorsque se déclenche l'offensive bulgare, mon régiment est envoyé en première ligne dans la région de Dobrovička. Du 17 au 20 août, je participe à la sanglante contre-offensive française au cours de laquelle le village de Doldzeli est pris et repris trois fois à l'arme blanche. C'est dans ce village que je suis « tué à l'ennemi » le 20 août 2016 selon l'expression consacrée.

Mon nom est inscrit sur le monument aux morts d'Athis-Mons dans l'Essonne mais est orthographié Habreuveux.



LA GUERRE DU TONKIN

La guerre franco-chinoise opposa la France de la Troisième République à la Chine de la dynastie Qing entre septembre 1881 et juin 1885. Elle éclata car les Français tentaient de prendre le contrôle du fleuve Rouge qui reliait Hanoï à la province du Yunnan en Chine.

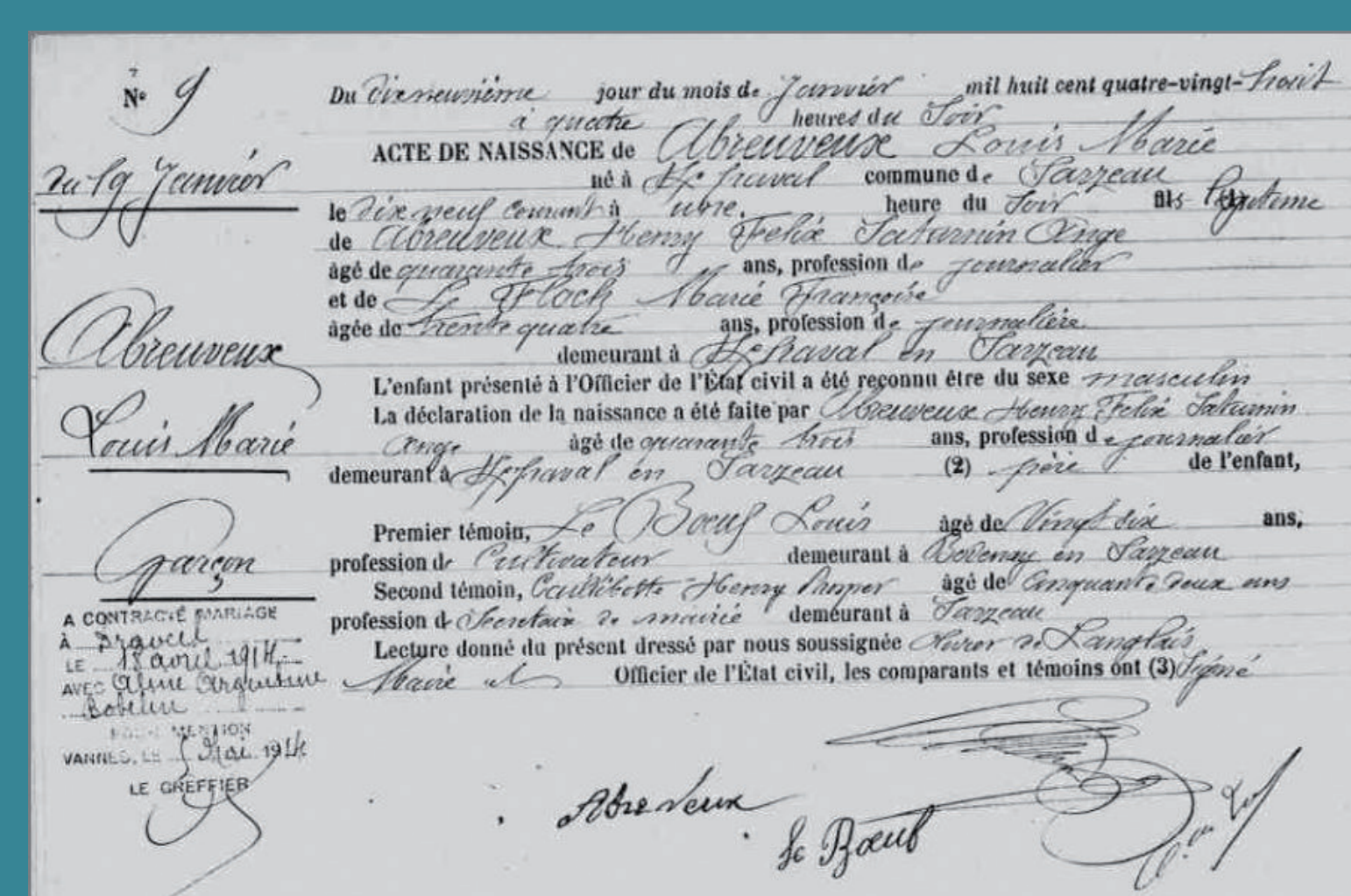
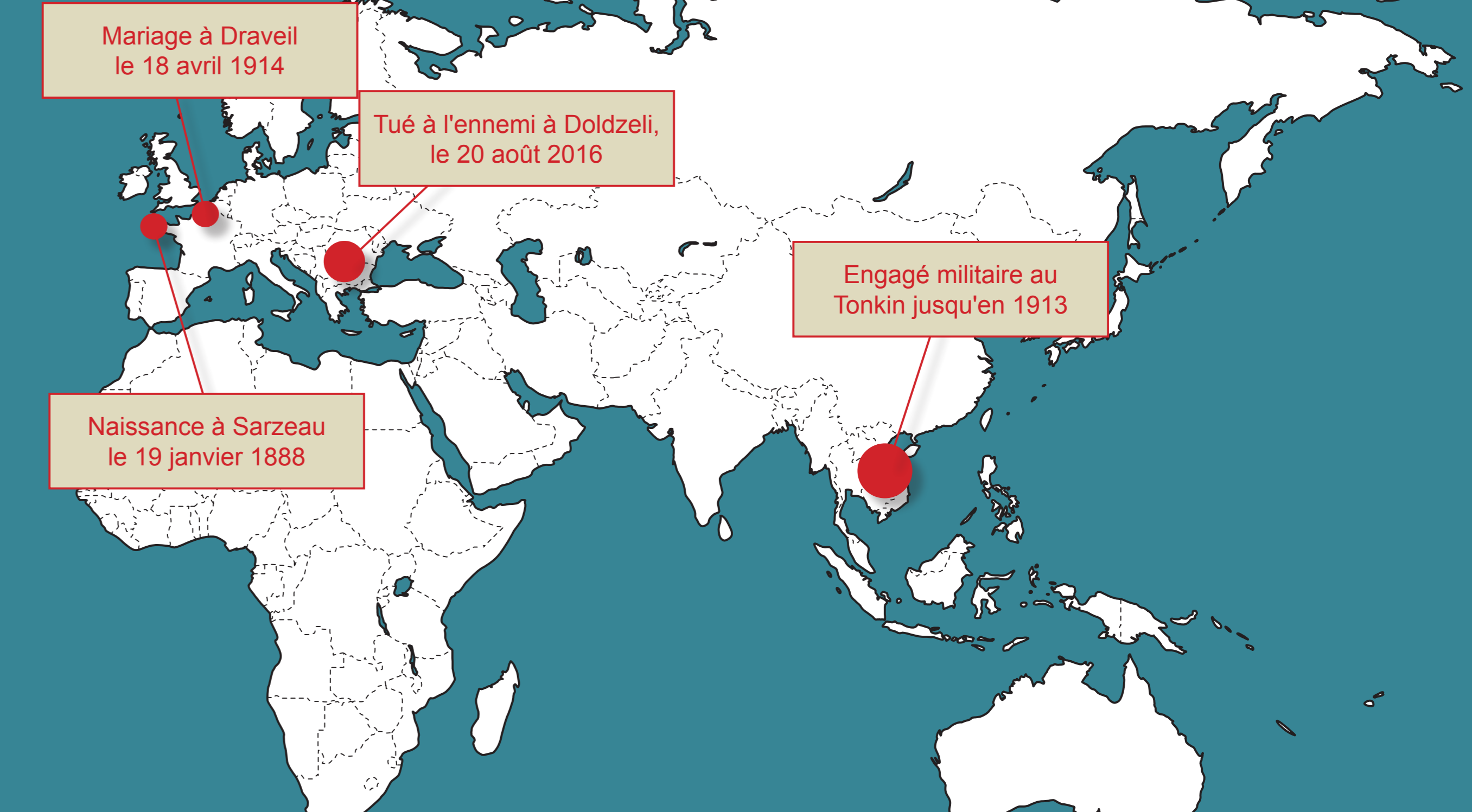
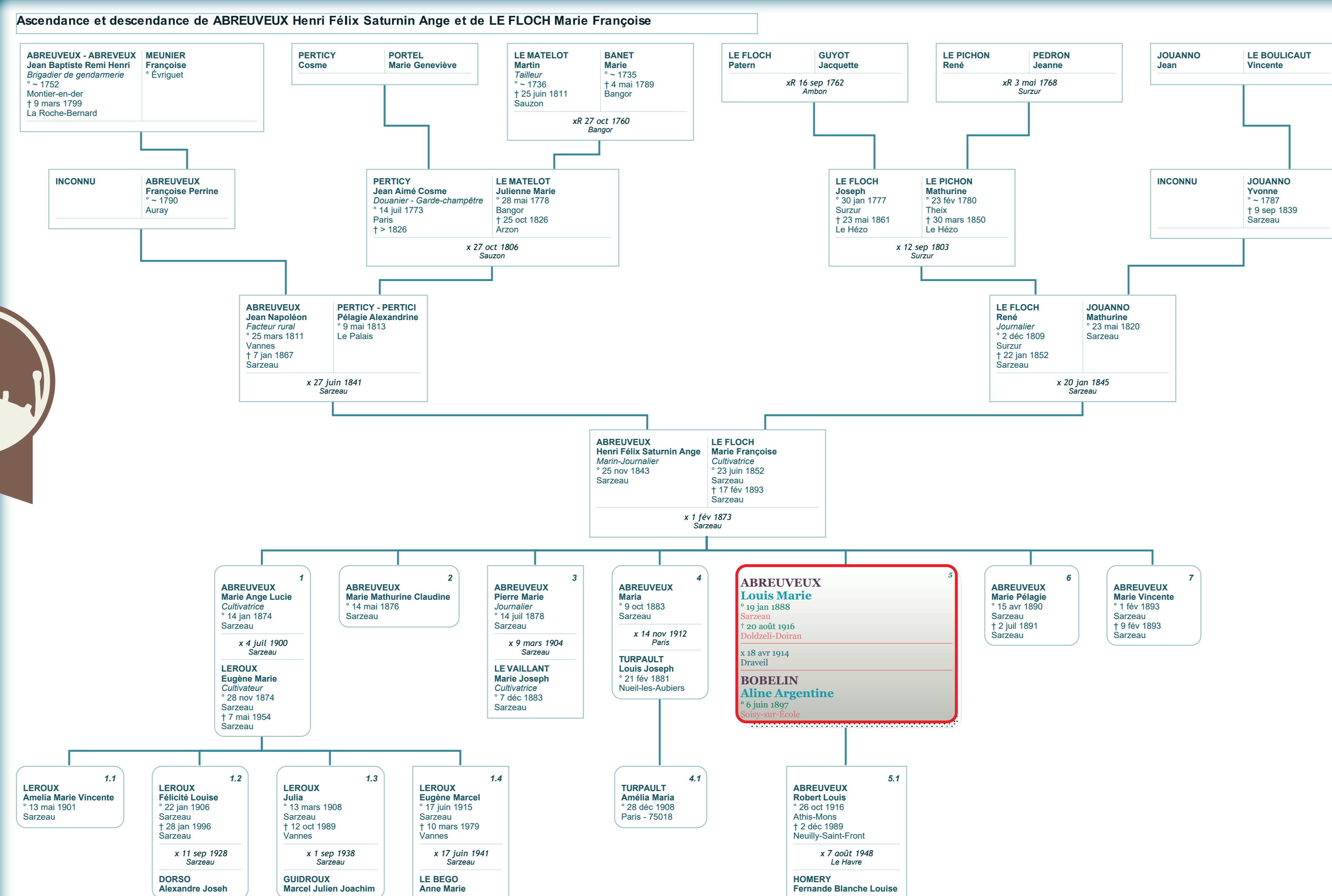
Cet épisode militaire s'inscrit dans le contexte de la lente mise sous tutelle de la Chine par les puissances européennes pendant la deuxième moitié du XIXe siècle. C'est un enjeu majeur de la politique coloniale française qui souhaitait acquérir des positions fortes dans le Sud de la Chine.

Surtout, la victoire française avec la reconnaissance de son protectorat sur l'Annam et le Tonkin, s'ajoutant à la Cochinchine déjà occupée dix ans plus tôt et au Cambodge, conduisit à la création de l'Indochine française.



ABREUVEUX Louis, 28 ans

Né le 19/01/1888 à Sarzeau (Kerfraval)
Marié à Aline BOBELIN
Résidence : -
Fonction/Grade : Soldat
Régiment : 56^{ème} régiment d'infanterie coloniale
Décédé le 20/08/1916, à Doldzeli-Doiran (Macédoine)



PUPILLES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE / PUPILLE DE L'ÉTAT
Autrefois appelé « Pupilles de l'Assistance publique », un pupille de l'État est un mineur confié, notamment par décision de justice, au service de l'aide sociale à l'enfance et pour lequel l'autorité parentale est exercée par le Préfet de département comme tuteur et par un conseil de famille particulier. Les pupilles de l'État sont les seuls mineurs de l'aide sociale à l'enfance qui soient adoptables, soit que leurs parents aient consenti à l'adoption soit que ce consentement ait été donné par les autorités de tutelle.

PUPILLE DE LA NATION
Le titre de Pupille de la Nation est un titre de reconnaissance qui place les enfants adoptés par la Nation sous la protection et le soutien matériel et moral de l'État. Peuvent être pupilles de la Nation : l'enfant mineur dont le père, la mère ou le soutien de famille a été tué à l'ennemi ou est mort des suites de guerre. L'enfant d'un pensionné de guerre se trouvant dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations et charges d'éducation.